

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0020975.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle		
	Nom	GAEC FERME DU PLATEAU DES SOIES - FERME DU PLATEAU DES SOIES		Autorité	BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15)	
	Adresse	3600 CHE DES GRADS 07250 Le Pouzin		Adresse	Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy	
	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France Code ISO FR
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Production • Préparation						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production durant la période de conversion • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	29 juin 2026 14:45:54 +02 (CET)	Nom et signature	BUREAU ALPES CONTROLES	Certificat valable du	08/05/2026 au 30/06/2027	
Lieu	Annecy (FR)					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Chataignes et marrons	Biologique
	Truffes (non productif)	Biologique
	Prairie permanente	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives) (dont thym, romarin, genévrier, amandier sauvage, laurier)	Biologique
	Jachère	Biologique
	Parcours herbeux (hors estives collectives)	En conversion
	Porcins - Truies	Biologique
	Porcins - Autres porcins (Cochettes)	Biologique
	Porcins - Porcs charcutiers	Biologique
	Porcins - Autres porcins (Verrat)	Biologique
	Porcins - Truies (de réforme)	Biologique
	Porcins - Autres porcins (Verrat de réforme)	Biologique
	Bovins viande - Vaches allaitantes (Highland)	Biologique
	Autres bovins - Taureaux (>24 mois) (Highland)	Biologique
	Autres bovins - Genisses renouvellement (>8 mois) (Highland)	Biologique
	Autres bovins - Veaux (< 8mois) (Highland)	Biologique
	Bovins viande - Boeufs (Highland)	Biologique
	Viandes fraîches découpées de porc	Biologique
	Charcuteries de porc sèches (jambon, longe, poitrine, saucisse)	Biologique
	Charcuteries de porc cuites	Biologique
	Saucisses de porc à cuire (chipolata, merguez, aux herbes, saucisse)	Biologique
	Bocaux : pâte de campagne, pâte de tête, saindoux, confit de porc, saucisses confites, jambonneau, rillettes, rillettes : nature, au thym, aux oignons, à l'ail noir	Biologique
	II.2 Quantité de produits	
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		